



**ORDRE DU JOUR
SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE WESTMOUNT
LE LUNDI 17 JANVIER 2022**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La mairesse déclare la séance ouverte.

À moins d'indication à l'effet contraire dans le présent procès-verbal, la mairesse se prévaut de son privilège prévu à l'article 328 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) en s'abstenant de voter.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

PROPOSEUR

Conseiller Shamie

APPUYEUR

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil du 17 janvier 2022 soit adopté.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

4. DISCOURS SUR LE BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

Conseiller D'Amico

Le conseiller D'Amico présente le budget pour l'exercice financier 2022.

5. ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

ATTENDU QU'en vertu du premier paragraphe de l'article 474 *in fine* de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, le conseil doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 janvier de l'année suivante, préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent.

PROPOSEUR

Conseiller D'Amico

APPUYEUR

QUE le budget d'opérations de la Ville de Westmount pour l'exercice financier 2022, ci-joint, prévoyant des revenus et des dépenses équilibrés de 1 18 579 500 \$ soit adopté ;

QUE les affectations de 14 970 100 \$ en provenance du surplus accumulé et prévues au dit budget 2022, ci-joint, soient adoptées.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

La mairesse lève la séance.